FRC 9-15487
Case FRC 19374

MOYENS PROPOSÉS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. le Marquis de GOUY D'ARSY,

Pour prévenir la Banqueroute de l'Etat.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Le 7 du mois d'Août dernier, les Ministres du Roi envoyés vers l'Assemblée Nationale, *pour déposer dans son sein les inquiétudes dont le cœur paternel de Sa Majesté étoit agité*, ont dit :

Le temps est venu, Messieurs, où une impérieuse nécessité semble vous commander. . . . .

Les conséquences du malheureux état des affaires peuvent être telles, qu'il devienne audessus de votre zèle et de vos moyens de prévenir LE PLUS GRAND DÉSORDRE, ET DANS LES FINANCES, ET DANS TOUTES LES FORTUNES,

Vous sentirez la nécessité d'examiner, SANS UN MOMENT DE RETARD, l'état des secours indispensables pour empêcher UNE SUSPENSION DE PAIEMENS. . . .

THE NEWBERRY LIBRARY

Il faut prévenir UNE CONFUSION GÉNÉRALE. . . . .

Il ne faut pas que les matériaux du bâtiment soient dispersés ou anéantis, pendant que les plus habiles Architectes en composent le dessein. . . . .

Réunissons-nous pour sauver l'État. . . . . . .

Le mal est si grand, que chacun est malheureusement à portée de l'apprécier.

Le même jour 7 Août dernier, un des Orateurs de l'Auguste Assemblée, effrayé de l'abîme entr'ouvert par le désordre des Finances, a réclamé des secours prompts et efficaces contre le vœu de la plupart des Cahiers, *sous peine*, disait-il, *de n'avoir plus à aire une Constitution et des Lois que pour un Etat qui* N'EXISTERAIT PLUS.

Ces terribles vérités, si pressantes il y a deux mois, subsistent aujourd'hui avec bien plus d'empire encore; la plaie s'invétère et s'agrandit: le mal préexistant s'est accru de tout l'équivalent des charges des mois d'Août et de Septembre; il s'est accru sur-tout par l'absolu NON SUCCÈS d'un premier Emprunt de 30 millions, par l'incertitude encore subsistante DU SORT d'un second Emprunt de 80 millions, et enfin par la présence IMMINENTE des Charges ultérieures à celles qui ont déterminé le Décret de ces deux Emprunts.

En vain chercherait-on à se DISSIMULER l'étendue du mal; il est certain que le Trésor public est SANS

ARGENT comme, SANS CRÉDIT; que la BANQUEROUTE, repoussée avec tant d'horreur par les Décrets de l'Assemblée nationale, est au moment d'éclater. Or, si l'on veut (en mettant à part le sort des créanciers prêteurs) se représenter, pour un jour seulement, tous les fournisseurs et tous les agens du pouvoir exécutif sans REMBOURSEMENT et sans SALAIRE, l'armée entière sans SOLDE et sans PAIN, ne frémit-on pas de penser que, quinze jours encore de sommeil et d'inaction peuvent nous conduire à ce point redoutable, où chacun des habitans de ce vaste Empire ne connoîtra plus d'autre LOI que celle du BESOIN, d'autre MAÎTRE que la NÉCESSITÉ.

DANS un tel état de crise et d'alarmes qu'il était SALUTAIRE de révéler, et qu'il eût été COUPABLE de taire, ce n'est pas en ouvrant des EMPRUNTS, quand même on aurait l'espoir de les remplir, qu'on peut prévenir la confusion générale : il faut aller à la source du désordre, reprendre en sous-œuvre l'édifice qui s'écroule, et employer à consolider ses fondations, le temps qu'on perdrait à en réparer les surfaces.

LE plan dont je vais offrir le développement, et pour lequel je sollicite instamment l'attention de mes Collègues, est le résultat d'un travail réfléchi. J'ai recherché les causes de nos maux, j'ai tâché de sonder profondément les plaies de l'Etat, et cet examen m'a conduit naturellement à la connoissance et à L'INDICATION des moyens curatifs que je soumets à la sagesse & aux lumières de L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

EXPOSITION ET DÉVELOPPEMENT DU PLAN.

En faisant abstraction, pour le moment, des NON-VALEURS occasionnées par les circonstances actuelles dans la perception des impôts, et en se livrant au contraire à l'espoir de voir nécessairement la force publique rétablie, & avec elle le paiement exact des contributions légitimes, TROIS grands malheurs en finance affligent aujourd'hui le Royaume.

1°. UNE DETTE IMMENSE, et sans proportion, avec la somme des contributions ordinaires.

2°. LA DISPARUTION de presque tout le NUMÉRAIRE EFFECTIF, nécessaire à la circulation dans la Capitale et les Provinces.

3°. L'ABSENCE de tout autre moyen de CIRCULATION équivalent au SERVICE des espèces, et nécessaire cependant à l'aisance et à l'économie de toutes les opérations, dans un Royaume où, indépendamment du commerce intérieur, la masse énorme de la dette publique, d'une part, et la somme immense des contributions, d'autre part, établissent entre toutes les parties de l'Empire une correspondance perpétuelle de recettes et de paiemens respectifs, et exigent que les moyens d'acquittemens soient PROMPTS et MULTIPLIÉS.

LA présence de ces TROIS FLÉAUX a multiplié les recherches sur les moyens de les détruire. En parcourant les différentes ressources indiquées isolement par

divers observateurs; j'en ai distingué TROIS, dont l'emploi, et sur-tout la SAGE COMBINAISON, me semblent devoir assurer le SALUT de la chose publique, et dont je pense que l'ASSEMBLÉE NATIONALE ne saurait trop tôt DÉCRÉTER l'usage.

§. I.

Du Fardeau de la Dette publique, et du Déficit qui en résulte.

SANS examiner ici si cette dette immense a son principe dans les emprunts successifs multipliés à l'excès, depuis 10 à 12 ans, il est au moins certain que ce n'est pas par de nouveaux emprunts qu'on parviendra à combler le DÉFICIT; ces soulagemens momentanés peuvent faire une illusion passagère, mais ils aggravent le mal même qu'ils pallient: chaque emprunt approfondit l'abyme ouvert par les précédéns, et la dette nouvelle étant presque toujours plus chère que la dette ancienne qu'elle sert à éteindre, au vide existant qui se comble, succède un vide plus grand encore à remplir.

VOILA l'image et l'effet des emprunts pour la fortune publique, comme pour celle des particuliers; le crédit vraiment dangereux par sa nature n'est utile que selon l'usage qu'on en fait; employé comme intermédiaire entre des besoins réels et pressans, et des ressources éloignées mais certaines, il est précieux et salutaire; mais si on le met en œuvre au hasard

et pour ainsi dire, à vide, sans nul équivalent probable aux échéances, plus funeste alors que propice, il prépare infailliblement la ruine de ceux dont il a pour un moment satisfait les aveugles besoins.

Si en empruntant aujourd'hui, pour faire face à l'excédent des dépenses aux recettes du Royaume, on avoit la certitude, ou seulement l'espoir de trouver, dans l'augmentation ou dans la meilleure répartition des charges publiques, de quoi rétablir d'abord le niveau, et de quoi rembourser ensuite les sommes prêtées, en ce cas sans doute, une opération de crédit serait convenable; encore faudrait-il, avant de l'employer, annoncer, manifester les ressources POSITIVES qu'on espère, déterminer le TEMPS nécessaire pour les réaliser, & régler, sur la somme des besoins à remplir dans l'intervalle, la mesure de l'emprunt proposé : mais recourir au crédit, sans connaître ni le TERME des besoins, ni les MOYENS de remboursement, ne s'occuper que des paiemens échus, ou près à échoir; pourvoir, par des emprunts insuffisans et renaissans sans cesse, à la DISETTE DU JOUR, sans se préserver de celle du lendemain, et rester ainsi toujours à *la veille* de la *banqueroute* et de la dissolution, cette conduite serait plutôt celle de dissipateurs sans expérience, que celle de sages modérateurs d'un Empire.

Sans avoir encore, sur la situation des finances de ce Royaume, les notions précises et mathématiques, qu'une longue et soigneuse vérification peut seule procurer, il est cependant des points généraux qui sont

suffisamment démontrés, et d'après lesquels l'Assemblée Nationale peut régler sa marche et ses *décrets*.

1°. A l'ouverture de cette Assemblée, les dépenses ordinaires du Royaume excédaient les recettes ordinaires d'environ *56 millions*.

2°. Les paiemens arriérés, suspendus, ou près à écheoir, s'élèvent à plus de 500 millions, et ce n'est cependant là qu'une *faible portion* des capitaux qui entrent dans la formation de la dette publique.

3°. Ce double *déficit*, dont l'un arrête le paiement des rentes et le service de toutes les parties de l'administration, et l'autre suspend le remboursement des capitaux, s'accroîtra encore par les *non perceptions* de l'année courante.

4°. Pressés par les besoins d'Août et de Septembre, l'Assemblée Nationale a décrété, il y a six semaines, un emprunt de 30 *millions*; il a été sans succès. On a attribué sa mauvaise fortune à son informe organisation et à la médiocrité du taux de l'intérêt; on lui en a substitué un nouveau plan séduisant par ses formes et par ses avantages; ce second emprunt n'a guère plus de succès que le premier, parce que, encore une fois, la confiance éteinte ne se ranime pas par des emprunts, et qu'à côté des promesses aussi *inviolables* sans doute que *solemnelles*, faites par l'Assemblée Nationale aux créanciers de l'Etat, il n'existe encore *aucun moyen réel et positif* pour commencer à les satisfaire.

MOYEN DE POURVOIR AU DÉFICIT.

Ce sera sans doute consacrer le vœu de la Nation entière, que de lui commander les sacrifices nécessaires à sa prompte libération, et on verra tous les Français apporter à l'envi, dans le trésor public, à titre de taxe patriotique et extraordinaire, le centième, le soixante-quinzième, s'il le faut, ou même le cinquantième de leur fortune, si l'Assemblée Nationale ne décrète la contribution.

Le produit de cette taxe suffira pour éteindre absolument la portion la plus dure de la dette publique, c'est-à-dire, tout ce qui est arrièré, suspendu ou prêt à écheoir, et son mode peut être tel que, sans affliger ni l'industrie ni la médiocrité, elle soit supportée, sans effort, par les Citoyens aisés, dont on facilitera les paiemens.

Les apperçus généraux qu'ont pu procurer toutes les recherches faites jusqu'à présent sur la valeur des biens du Royaume, ne pemettent pas de douter que le centième denier de toutes les fortunes doive produire une somme immense; et si le cinquantième denier a produit en Hollande 450 millions en 1748, ce n'est pas se faire illusion, que d'espérer le même résultat du centième denier perçu en France en 1790 : mais enfin, comme il est possible, d'après les moyens auxiliaires dont on va offrir le tableau, de suspendre encore jusqu'à de nouveaux éclaircissemens, non pas le Décret de

la taxe, mais la FIXATION de sa quotité; si le centième denier ne suffisait pas à la libération proposée, L'ASSEMBLÉE NATIONALE pourrait, dans un délai convenu, fixer à UN ET DEMI, au lieu d'un pour cent, le sacrifice des contribuables, et observer, dans cette fixation, des DIFFÉRENCES équitables entre le propriétaire d'immeubles et le capitaliste.

§. II.

DE LA DISPARUTION DU NUMÉRAIRE, ET DES MOYENS DE LE RAPPELER A LA CIRCULATION.

APRÈS avoir diminué réellement, par la TAXE patriotique ou DON GRATUIT, le fardeau de la dette publique, & rendu, par conséquent, bien plus facile le grand travail des proportions à établir entre les charges & les revenus de l'Etat, il faudrait, à l'instant même, s'occuper de rendre à la circulation le NUMÉRAIRE dont elle est actuellement privée, soit par les ÉMIGRANS, soit par les THÉSAURISEURS; c'est la SECONDE PARTIE de la tâche que je me suis imposée, & c'est pour la remplir que je propose les moyens suivans, contre l'un des TROIS MAUX qui affligent les finances.

IL existe en France, outre le numéraire monnoyé, une quantité considérable d'argent en vaisselle, dont la possession, plus superflue que jamais, dans les circonstances actuelles, serait facilement abandonnée, et dont

on peut faire un bien meilleur emploi pour la chose publique comme pour l'intérêt des propriétaires.

Deux points essentiels paroissant bien constans, savoir, que la SOMME DE LA VAISSELLE EST IMMENSE, et que la MAJEURE PARTIE EST INUTILE, il suffira d'ouvrir à cet objet de luxe un débouché commode, LUCRATIF, et même HONORABLE, pour s'assurer de la prompte conversion en espèces, d'une masse énorme d'argenterie; et s'il est quelque chose de douteux dans le plan projeté, c'est de pouvoir satisfaire tous ceux qui voudront en profiter.

Nous disons d'abord, QUE LA SOMME DE LA VAISSELLE EST IMMENSE; & quoiqu'on puisse taxer d'arbitraire toute évaluation sur ce point, cependant, si je compare ce que chaque particulier possède constamment en ARGENTERIE, avec ce qu'il garde ordinairement chez lui en ESPÈCES; si je calcule la quantité des matières qui se consomment chaque année, et qui sont exclusivement destinées à la fabrication de la vaisselle, je suis, sinon forcé de convenir, au moins disposé à penser que la masse d'argent, convertie en nature de vaisselle, est *égale*, et peut-être *supérieure* à celle de l'argent monnoyé.

Nous disons ensuite, *que la majeure partie de la vaisselle est inutile :* cette assertion, déjà justifiée par les ressources immenses que le luxe subit dans l'ordre actuel des choses, trouvera bien moins de contradicteurs encore à l'ouverture d'une opération politique,

qui, favorisant une honorable économie, substituera l'éclat du patriotisme à celui de la richesse, et fera céder à l'amour-propre du Citoyen la vanité de l'homme opulent.

Le premier titre de recommandation de cette sorte d'appel, à un sacrifice imaginaire, sera dans l'exemple que vient de donner le *Souverain*, et dans l'adhésion de tous ceux qui, se trouvant placés, par leur rang ou par leur fortune, dans l'ordre supérieur de la société, règlent toujours la marche commune; bientôt ils auront obtenu autant d'imitateurs, dans l'abjuration commode et facile d'une inutile ostentation, qu'ils avaient eu de rivaux dans l'étalage d'un faste pénible et ruineux.

Il paroît donc infaillible que, provoqués par un avantage quelconque, à *réaliser* leur vaisselle, tous les propriétaires accourroient à l'envi, et que les plus diligens seulement pourraient être satisfaits. Il est cependant nécessaire de restreindre, dans les bornes posées par les besoins de l'Etat, la *faveur* offerte à cet égard; et comme l'Etat aura suffisamment acquis, en obtenant, pour le livrer à la *circulation*, un nouveau *numéraire de 400 millions*, c'est jusqu'à concurrence de cette valeur que le prix en sera réglé, pour les propriétaires, sur le pied avantageux dont on va parler.

Ici se présente naturellement le *troisième moyen* que j'ai indiqué, celui de rétablir, *dès-à-présent*, par un procédé équivalent au *service* des espèces, l'aisance et l'économie dans toutes les opérations.

§. III.

De l'établissement d'un moyen de circulation équivalent au service des espèces.

Nous avons donné l'idée du moindre produit à espérer du *don gratuit* du centième denier sur les fortunes du Royaume, et c'est être resté au-dessous du probable, que de l'avoir porté à environ *500 millions*; mais à côté de cette vérité, il en est une autre non moins digne d'attention; c'est qu'indépendamment des précautions à prendre pour éviter, dans la perception de cette taxe, l'arbitraire, la fraude et l'inquisition, il serait *impossible* d'en réaliser le produit avec facilité et *promptitude*, dans un moment de gêne universelle, où chaque fortune particulière vient, comme la fortune publique, de recevoir une atteinte plus ou moins forte. Vouloir faire payer tout le monde à-la-fois, quand les ressources manquent par-tout, serait une absurdité: de là la nécessité de diviser et de porter à des époques convenables le *terme* de l'acquittement du *don gratuit*; de là aussi la nécessité de suppléer à l'inconvénient de ce retard par la *présence* d'une ressource équivalente au fond, et dans la forme, à la possession et au service des espèces.

Le Trésor public, certain de recevoir, dans la révolution de quatre ans, par exemple, une somme de 500 millions, par le versement du don gratuit, pourrait

dès-à-présent, pour sa propre *libération*, et pour l'*aisance* des opérations de tout le Royaume, réaliser par un signe quelconque, revêtu de la Sanction nationale, cette richesse *positive*, mais future, et livrer à la circulation, des *mandats*, faisant fonctions d'espèces, jusqu'à la concurrence de 400 millions à prendre sur la Caisse du *don gratuit*.

Ces 400 millions divisés par mandats de 1200 liv. 600 liv. 300 liv. ou de telle autre somme, suivant le plan qui sera donné, porteraient intérêt à quatre pour cent l'an, dont trois pour cent *fixes*, et un pour cent *éventuel*, et seraient délivrés par préférence, d'ici au premier Janvier prochain, à ceux qui apporteraient de la vaisselle d'argent, sur un pied supérieur au prix courant de quatre francs par marc; et passé cette époque, le trésor public disposerait de ces mandats, et les distribuerait à son gré, soit contre espèces, soit en paiement d'objets échus.

Ces mandats seraient admis comme espèces dans toutes les caisses publiques et dans tous paiemens quelconques, soit à Paris, soit dans les Provinces. Ils seraient remboursables successivement et par voie du sort, dans les quatre années qui seroient données pour terme au paiement du *don gratuit*.

Pour la plus parfaite intelligence du plan que je viens d'exposer, je tracerai séparément le Projet du Décret qui en statuera l'exécution, et ce projet indiquera;

1°. Les principales conditions qui doivent servir de baſe à l'établissement du don gratuit et au mode de sa perception.

2°. Le délai pendant lequel on sera admis à la conversion de sa vaisselle en espèces, sur le pied ci-dessus fixé, et jusqu'à concurrence de quelle somme.

3°. La forme des mandats sur la caisse du don gratuit, l'époque et les conditions de leur délivrance, celles du paiement de leur intérêt, tant fixe qu'éventuel, et de leur extinction en capital.

Ces trois procédés une fois déduits, pour se convaincre encore mieux de leur utilité *réciproque* et des avantages de leur emploi bien combiné, il faut parcourir et analyser les objections et les inconvéniens dont chacun d'eux peut être isolement susceptible, et on reconnoîtra que toutes ces objections, tous ces inconvéniens disparaissent par le secours *mutuel* qu'ils se prêtent. Cette considération bien importante à saisir déterminera à adopter en entier et à-la-fois ces trois opérations distinctes par leur nature, mais dont le rapport respectif est tel que le *renvoi* ou le *rejet* d'une des trois peut faire *échouer* les deux autres.

En effet, le don gratuit, solitairement présenté, sera regardé comme *insuffisant* par tous ceux, qui, comparant avec raison l'urgence des besoins actuels, avec la lentenr inévitable d'un semblable recouvrement, tiouvent que la perception de cette ressource

future n'offre qu'un frivole et stérile espoir, à côté du malheur imminent de la suspenſion et de la confusion universelle ; mais cette suspension n'aura pas lieu quand, après avoir assuré l'existence et la quotité de la ressource positive du don gratuit, on le *réalisera d'avance* dans les mains des Créanciers de l'Etat, et dans la *circulation* elle-même par des *mandats* sur le sort desquels la critique essayeroit en vain d'alarmer la confiance, puisque réunissant tous les avantages du numéraire *effectif*, ils n'ont aucun des inconvéniens qui font redouter la présence de tout papier déclaré *monnoie*.

Le légitime effroi qni accompagne la création d'un semblable *papier*, a sa source dans les trois motifs suivans.

C'est que la volonté qui lui a donné l'être, peut le *multiplier* à l'infini.

C'est que loin d'être le signe d'aucune valeur réelle, il est au contraire celui de l'*absence* de toutes les valeurs.

C'est qu'enfin sans *terme* à son remboursement, comme sans règle à sa quotité, l'échéance arbitraire, fixée pour son extinction, n'est jamais garantie par un gage positif, par un équivalent palpable.

Or, il est suffisamment démontré, 1°. que les mandats délivrés sous la sauve-garde de l'Assemblée Nationale n'excéderont jamais les limites qu'elle aura fixées.

2°. Que le produit du don-gratuit étant certain, le Porteur des mandats donnés sur-à-produit, est vraiment *saisi d'avance*, par leur simple possession, de la valeur *réelle* dont ces mandats sont le signe.

3°. Et enfin que cet *assignat positif* d'une rentrée infailliblement supérieure au montant de *l'assignation*, en même temps qu'elle est antérieure à son échéance, assure *physiquement* l'acquittement *exact* des mandats et leur extinction au terme *fixé*.

Ces deux premiers procédés adoptés et étayés l'un par l'autre, il restoit encore une inquiétude à prévenir, celle de la privation du *numéraire*; cette privation absolue, pour peu qu'elle se prolongeât, donnerait de grandes entraves au commerce, et l'on pourrait craindre qu'elle n'eût, sur notre Change avec l'Etranger, une influence plus ou moins fâcheuse. On pourroit nous dire, avec quelque fondement: « En vain vous » établissez une taxe de 500 millions, en vain vous créez » un représentatif de 400 millions; comme votre taxe » ne fera entièrement réalisée que dans quatre ans, & » que votre représentatif n'est que du papier, cette » double institution n'apporte pas un écu dans la circu- » lation actuelle : cependant en définitif, c'est avec de » l'argent qu'il faut solder; ainsi, loin de remédier à » l'état de souffrance de votre commerce intérieur & » extérieur, son dommage va s'accroître encore par les » valeurs fictives que vous mettez en circulation ».

Or, c'est ce reproche que nous prévenons, c'est ce

malheur que nous faisons disparaître par l'appel des possesseurs de vaisselle, au secours de la chose publique. Si, comme on est fondé à le croire, l'apport de la vaisselle donne naissance à un nouveau numéraire réel de 400 millions, ces 400 millions versés dans la circulation, presqu'aussi tôt que les mandats de même valeur, formeront avec ces mandats une double source de facilité et d'abondance; et quand même le résultat de cet appel serait moindre qu'il n'est présumé; quand il ne donnerait que 100 millions au lieu de 400, la présence de cette somme de 100 millions serait encore, dans l'état actuel, une ressource inappréciable. Mais autant il est hors de doute que chacun portera son argenterie, quand il sera sûr d'en recevoir le prix *sur-le-champ*, en valeurs égales à des espèces, par leur solidité comme par leur cours, autant il est douteux qu'on voulût s'en dépouiller, si le trésor public ne pouvait pas, à l'instant même, en réaliser le prix par le secours des *mandats nationaux*, ou que ces mandats n'étant qu'un vain signe, et portant à faux, n'eussent pas dans le *don gratuit* un *gage* certain et un moyen *sûr* d'extinction.

Cette réflexion laisse appercevoir que le Décret pour la conversion volontaire de la vaisselle, sans le secours des deux autres opérations, resterait *sans effet*, parce que cette conversion n'est vraiment qu'un auxiliaire propre à vivifier et développer des moyens réels et positifs co-existans, mais qui, par elle-même, n'apporte aucun soulagement à la dette publique.

Et comme je veux détruire jusqu'à la trace de toutes

les objections raisonnablement possibles, contre une opération que je regarde comme le *salut* des finances, il importe de discuter la seule difficulté que le préjugé puisse encore élever contre l'établissement des *mandats nationaux*.

On objectera à l'établissement de ces mandats, faisant fonction d'espèces, l'influence que ce mode de paiement, en France, peut avoir sur les rapports commerciaux de ce Royaume avec l'Etranger; mais cette objection, facile à rendre spécieuse par l'abstraction même de son sujet, ne peut avoir de force réelle que dans la *double* supposition suivante; savoir,

1°. Que les mandats donnés en paiement ne seroient pas parfaitement équivalens au numéraire effectif dont ils remplissent momentanément la fonction.

2°. Que le résultat des rapports de notre commerce, avec celui des Puissances étrangères, serait, en définitif, à notre charge, c'est-à-dire que, balance faite des sommes que nous avons à recevoir de l'Etranger, en échange des productions de notre sol et de notre industrie, avec les sommes que nous avons à payer à l'Etranger, à cause de l'importation en France des denrées et marchandises des autres Puissances, il nous reste une somme quelconque à faire passer hors du Royaume, pour solder la différence du prix de nos achats, à celui de nos ventes.

Je dis qu'il faut que cette double supposition existe:

l'une sans l'autre ne suffirait pas pour nous alarmer sur les variations *du change*; et en effet,

Si notre *représentatif* est vraiment égal en valeur au numéraire *réel*, quand même nous serions débiteurs, il importe peu à nos créanciers que leur paiement s'opère sous une forme ou sous une autre, pourvu que les deux formes soient également bonnes.

Si, au contraire, la balance est à notre profit, et que nous soyons créanciers; quand même les mandats, que nous faisons concourir avec nos écus, au service de la circulation, n'auraient pas la même valeur que nos écus, il importe peu à ceux qui nous doivent, et qui, ayant à nous payer, n'ont rien à recevoir de nous, de savoir de quel *signe* nous faisons usage dans nos paiemens.

A la vérité, quoique la balance de notre commerce général soit à notre avantage, il est des Puissances dont nous nous trouvons débiteurs plutôt que créanciers, soit dans tous les temps, soit dans de certaines circonstances, et on pourroit me dire que les paiemens particuliers, que nous nous trouvons alors chargés de faire, nous coûteront davantage, si notre manière de payer est moins parfaite que celle des Puissances avec lesquels nous aurons contracté; mais pour peu qu'on veuille réfléchir sur les rapports respectifs de tous les Etats commerçans, et sur les *compensations* qui s'établissent entre eux par les délégations perpétuelles que fait le Royaume *débiteur*, sur ceux dont il se trouve *créancier*, on verra que les combinaisons et les *arbitrages* du commerce

maintiennent entre les diverses Puissances *l'équilibre* nécessaire pour faire jouir pleinement chacune d'elles, de la faveur que sa position lui donne dans la balance générale, et que celles qui ont à recevoir d'une part, *au moins* l'équivalent de ce qu'elles ont à payer de l'autre, sont rarement sujettes à voir exporter leur numéraire : ainsi, pourvu qu'un Royaume, dans l'ensemble de ses rapports extérieurs, obtienne un *bénéfice* quelconque en dernier résultat, la diversité de ces rapports multiplie nécessairement les combinaisons du *change*, mais elle ne peut jamais altérer que très-faiblement l'état du change à son préjudice.

Au reste, il est démontré que nous ne sommes ni dans l'une ni dans l'autre des deux hypothèses que j'ai feintes pour appuyer l'objection prévue ; et voici comment je le prouve.

1°. Les mandats sur la Caisse du *don gratuit* seront équivalens au numéraire effectif dont ils partageront l'office, et ils auront même un degré de faveur de plus, comme *productibles d'intérêt*.

Je dis qu'ils seront équivalens à des espèces, si, devant en définitif, et dans un terme très-court, se résoudre en *écus*, ils forment, dans l'intervalle, *comme les écus*, le signe de convention par lequel on puisse désigner et se procurer *toutes* les autres valeurs. Or, il ne peut subsister de doute ni sur la *réalisation* de la *somme nécessaire à leur extinction*, dans le délai fixé, ni sur *l'effet de la Sanction nationale* qui leur donnera cours.

La *somme nécessaire à leur extinction* n'est pas douteuse, si le produit du don gratuit ne l'est pas, et si ce produit est supérieur au montant des mandats : or, ce produit existera, si la Nation décrète le don gratuit, et il surpassera 400 millions, si elle fixe le taux du don gratuit à un denier, tel que, comparé à la somme des richesses du Royaume, dans leur plus basse évaluation, et calcul fait de toutes les non-valeurs probables, il en résulte un recouvrement de 400 millions au moins. Mais, dans ma proposition, ce Décret est inséparable de la formation des mandats ; donc le produit nécessaire à leur extinction sera *incontestablement* assuré.

Quant *à l'effet de la Sanction nationale*, qui donnera cours à ces mandats, il n'est pas plus permis d'en douter, que de l'exécution de tous ses décrets ; et l'obéissance universelle à tous ceux qu'elle a rendus, est un sûr garant de l'inviolabilité de ceux qu'elle promulguera désormais.

Donc les mandats nationaux, infailliblement convertibles en écus, à une époque certaine et rapprochée, feront, dans l'intervalle, le *même service* que les écus ; *donc* ils seront équivalens au numéraire effectif.

2°. Le résultat de nos rapports de commerce avec l'Etranger, loin d'être à notre charge, nous donne au contraire un grand bénéfice dans la balance universelle, et on n'a pas besoin d'insister sur cette vérité dans un Royaume dont le numéraire *effectif* s'est élevé successivement à près *de trois milliards*, et qui, n'ayant

pourtant point de *mines* dans son sein, ne peut avoir acquis cette somme immense, que par le *bénéfice* des productions du sol et de l'industrie nationale.

Après avoir ainsi constaté la *non-existence* de la double supposition nécessaire à admettre pour légitimer la crainte de l'influence des mandats nationaux sur le *change* avec l'Etranger, j'admets encore pour un moment que, faute de réflexions, les Etrangers alarmés d'abord par *l'émission* de ces mandats fassent refluer dans le Royaume, par des ventès *à leur perte*, la portion de nos fonds publics qu'ils possèdent aujourd'hui : cette fausse opération de leur part, dont nous serons à portée de profiter par les ressources que nous procurera l'accroissement *de* 800 *millions* à nos moyens ordinaires de circulation, fera ressortir encore à notre profit l'état du change, car si nous sommes aujourd'hui *tributaires* de quelques Puissances étrangères, c'est à cause de *l'intérêt* qu'elles ont pris dans nos fonds, c'est à cause des *arrérages* que nous leur payons, et des *capitaux* que nous leur remboursons sans retranchement, quoiqu'ils les ayent acquis *au-dessous du pair*; or, il serait trop heureux qu'un semblable bénéfice, fait jusqu'à présent par les Etrangers sur le Gouvernement Français, fût reversé dans le sein même de l'Etat.

Ce Mémoire, composé rapidement, était destiné à être lu à l'Assemblée Nationale, le Samedi 19 du mois de Septembre courant, à la suite de l'opinon que j'avais entamée sur la situation *funeste de nos Finances.*

Si l'on m'avait fait la grace de m'écouter jusqu'au bout, si quelques personnes, sans doute plus instruites *que moi, n'avaient* officieusement *imposé silence à mon zèle, l'effroi nécessaire qu'avait causé le début de mon discours, aurait, sans doute, cédé peu-à-peu au développement des moyens* consolateurs *présentés dans cet écrit, et je ne sais si je me trompe, mais il me semble qu'offrir de telles* ressources *à un Empire sur le bord du précipice, c'est le servir tout autrement que de* fasciner*, d'une main sacrilège, les yeux de ses* modérateurs*, ou de les laisser, par un ménagement* coupable*, ignorer jusqu'à* l'abyme *qui s'ouvre sous leurs pas.*

Frappé des verités que je viens d'établir, on aurait trouvé, peut-être, quelque justesse *dans des conclusions qui tendaient à supplier* l'Assemblée Nationale *de suspendre, momentanément, le travail de la* Constitution *elle-même, pour s'occuper uni-*

950

quement, pendant quelques jours, de la situation *des Finances, à laquelle est attaché bien certainement aujourd'hui, quoi qu'on en dise,* la perte *ou le* salut *de l'Etat.*

LE Marquis DE GOUY D'ARSY,
Député de Saint-Domingue.

A VERSAILLES, chez BAUDOUIN, Imprimeur de
L'ASSEMBLÉE NATIONALE, Avenue de Paris, No. 69.

-648-

FRC 2. 15491.7

Case
FRC
19324

POST SCRIPTUM.

Tandis que ce Mémoire était ſous preſſe, M. Necker donnait lui-même, à l'Assemblée Nationale, la douloureuſe confirmation de toutes les vérités que j'ai eues le courage de lui préſenter, & qui m'avaient mérité, quatre jours avant, une défaveur que des Avis salutaires donnés dans un temps utile, ne méritent pas.

Le Premier Miniſtre des Finances, dans un diſcours auſſi détaillé qu'éloquent, n'a fait qu'achever le tableau des malheurs que j'avais esquissés.

» Embarras dans les ſubſiſtances.
» Diminution de cinquante millions dans la
» balance du Commerce.
» Dérangement dans tous les Changes.
» Accroissememt du diſcrédit.
» Augmentation de la méfiance.
» Le reſſerrement des eſpèces à ſon comble.
» Les Régnicoles émigrans par crainte.
» Les Étrangers éloignés par les troubles.

THE NEWBERRY
LIBRARY

» Le présent pénible.
» L'avenir ſiniſtre.
» Un premier emprunt manqué.
» Un ſecond Emprunt incertain.
» Tout autre emprunt déſormais impoſſible.
» Défiance abſolue des Capitaliſtes Étrangers.
» Dépérissement total des revenus.
» Suspension des anticipations échues.
» Urgence de celles qui vont écheoir.
» Extrême pénurie du Tréſor-Royal.
» Embarras progreſſif de la Caisse d'Eſcompte.
» Disparution du numéraire exporté ou enfoui.
» Douze millions & demi en tout, écus, va-
» leurs ou billets au Tréſor-Royal.
» Le prêt des Troupes lui-même incertain.
» Le Commerce entravé.
» Dangers au-dedans, autres dangers au-dehors.
» Des beſoins de tous les genres.
» Les juſtes inquiétudes des Citoyens.
» Les chagrins de Sa Majesté.
» Le ſacrifice que le Roi & la Reine ont fait de
» leur vaiſſelle, au beſoin impérieux de réaliſer
» des eſpèces.

» L'ÉDIFICE politique chancelant.

» LA Nation ſur le bord du précipice.

» DE ſi grands maux exigeans de puiſſans re-
» mèdes.

» DE grandes opérations de finances *à diſcuter*
» *en peu de temps*, & ces diſcuſſions devenues
» plus preſſantes *que ce qui nous ſembloit hier*
» *devoir l'être le plus* ».

VOILA ce que j'ai retenu du Diſcours du PREMIER MINISTRE des Finances; voilà les PROPRES PAROLES qui, ſorties de ſa bouche, ſe ſont gravées dans ma mémoire, & ont profondément affecté mon cœur.

DANS cette circonſtance cruelle, je me ſuis déterminé à publier, SANS DÉLAI, ce Mémoire : c'eſt une planche dans le naufrage; je la préſente à l'Etat *battu par la tempête* : puiſſe-t-elle le conduire au port !

A VERSAILLES, chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, Avenue de Paris, N°. 62.

251